

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
8 avril 2024**

PUBLIE LE : 18 AVR. 2024

Délibération n°240408-2 : Désignation d'un référent déontologue des élus

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le 2 avril deux mille vingt quatre par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUÉ TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Armelle MANTRAND, DELEGUEE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
VERNOUILLET	Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT
SIVOM MAISONS-MESNIL	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	43
Délégués présents	:	24

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trois avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Nicolas LABORDE, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
VILLENES-SUR-SEINE	Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
	Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
	Arménio SANTOS, DELEGUE TITULAIRE
	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT
CRESPIERES	Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Thomas BOURDEAU, DELEGUE TITULAIRE
	Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
DAVRON	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE
	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
EPONE	Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
	Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Frédéric DUCREUX, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
LA CELLE-SAINTE-CLOUD	Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
LES ALLUETS-LE-ROI	Stéphanie MUNEaux, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
	Dominique DEMAÏ, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
	Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
	Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI
MEDAN
MONTESSON

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE
Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT
Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE
Jordane MOUGENOT-PELLETIER, DELEGUE SUPPLEANT
Apolline THOUMELIN, DELEGUEE TITULAIRE
Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE
Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT

ORGEVAL
POISSY

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET

VILLENNES-SUR-SEINE
SIVOM MAISONS-MESNIL

Communes non représentées

ACHERES, AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHATOU, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LE VESINET, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MEDAN, MONTESSON, MORAINVILLIERS, ORGEVAL, POISSY, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	Pas Nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	12

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10, L.1111-1-1 et R.1111-1-A à R.1111-1-D ;

VU le Code pénal et notamment les articles 226-13 et 226-14 relatifs au secret professionnel ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », et notamment l'article 218 ;

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

VU la délibération n° 2023-56 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France (CIG) de mise en place de la mission référent déontologue des élus locaux ;

VU l'arrêté du CIG du 18 décembre 2023 portant désignation des membres du collège déontologue des élus locaux ;

CONSIDERANT que l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte » ;

CONSIDERANT les articles R1111-1-A à R1111-1-D du CGCT précisent que le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant du Syndicat ;

CONSIDERANT que par délibération n° 2023-56 du conseil d'administration du 5 décembre 2023, le CIG a approuvé la mise en place de la mission de référent déontologue des élus locaux par le collège de référent du CIG ;

CONSIDERANT que ladite délibération du CIG définit les modalités de saisine du référent déontologue comme suit :

- Le référent déontologue est saisi directement par les élus via le formulaire de contact, par mail ou par courrier ;
- Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception ;
- Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu et pourra demander des informations complémentaires ;
- Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande par écrit ;
- Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs ;
- Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

CONSIDERANT que ladite délibération du CIG indique que les frais annuels d'adhésion à la mission sont fixés pour les syndicats mixtes de 1 à 50 agents à 160 euros ;

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de désigner, en qualité de référents déontologues des élus, le collège mis en place par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France selon la composition suivante pour l'année 2024 :

- Monsieur Hugues PORTELLI, personnalité extérieure au CIG, assurant la présidence des séances,
- Un des membres du collège du référent déontologue des agents.

DECIDE que la durée d'exercice des fonctions du collège courra à compter du caractère exécutoire de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

FIXE les modalités de saisine et d'examen du collège, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et les modalités de rémunération, conformément à la délibération n° 2023-56 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France de mise en place de la mission référent déontologue des élus locaux.

AUTORISE le versement des frais annuels d'adhésion à la mission, fixés à 160 euros pour l'année 2024.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 AVR. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **18 AVR. 2024**

Pour extrait conforme

Guillaume DE CHAMBORANT
Secrétaire de séance

Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal